

**Tableau annuel d'avancement**  
**au Grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe**

**ARRETE N° 2024/003**

**Le MAIRE de PEZILLA LA RIVIERE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux  
Vu l'arrêté en date du 01/03/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

**ARRETE**

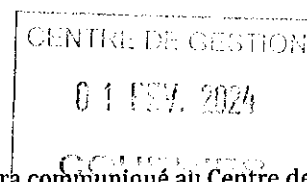
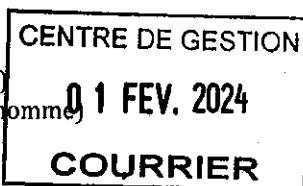
**Article 1 :**

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à compter du
1	M. BAEZA Antoine	Adjoint technique territorial	01/09/2024
2			
3			

**Part respective des femmes et des hommes**

Total des agents promouvables : 1 (0 femme et 1 homme)  
Total des agents inscrits sur le tableau : 1 (0 femme et 1 homme)



**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

**FAIT A PEZILLA-LA-RIVIERE, LE 04 JANVIER 2024.**

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 11/01/24

Signature de l'agent

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES**

